Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 035-213501489-20260321-2026_015-DE

015-21.03.2026

COMMUNE DE LANRIGAN
(Ille et Vilaine)
Extrait du registre des délibérations

Séance du 21 mars 2026

Convocation affichée et envoyée : le 16 mars 2026

L'an **deux mil vingt-six, le vingt-et-un mars,** à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de LANRIGAN, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Sébastien DELABROISE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs DELABROISE Sébastien, LEMUR Karine, ARNAL Bruno, COUVERT Magali, SIRET Philippe, BLANCHARD Aurélie, LEPRIZE Christophe, COTARD Irina, RAVET Raymond, FOUCOUT Viviane, GENU Thierry

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Mme Irina COTARD

015-21.03.2026 Désignation du correspondant Défense et Sécurité

M. le Maire indique qu'à chaque mandat, l'assemblée délibérante est appelée à désigner un correspondant défense parmi les membres du Conseil Municipal.
Il précise que la mission du correspondant défense s'organise autour de trois axes :

- la politique de défense ;
- le parcours citoyen ;
- la mémoire et le patrimoine.

M. le Maire rappelle que M. Raymond RAVET était le précédent correspondant.

M. Raymond RAVET est candidat.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DESIGNE** M. Raymond RAVET, correspondant Défense et Sécurité ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance
COTARD Irina

Le Maire
DELABROISE Sébastien